

## Contexte

Selon le dictionnaire historique de la langue française (éd. 1994), « CONTEXTE est emprunté (au XVIe s.) au latin *contextus* : « assemblage, réunion », spécialement « ensemble des relations organisées entre les éléments significatifs d'un discours ». Le mot est dérivé de *contextere*, proprement « ourdir, entrelacer ». Le mot est essentiellement employé en parlant d'un fait de langage, autrefois en droit à propos du texte d'un acte notarié et au XXe s. en linguistique à propos de l'environnement d'un discours. Ce sont d'après le Quillet, les « parties d'un texte qui précèdent et suivent immédiatement une citation de ce texte et font comprendre le vrai sens de la citation. Les citations séparées de leur contexte présentent souvent un sens très différent de celui que l'auteur a voulu leur donner ». D'après ce même dictionnaire il existerait une règle du contexte qui « commande de ne jamais utiliser une citation sans l'avoir relue dans son contexte »<sup>2</sup>. Malgré une approche théologique dans l'Encyclopédie Diderot et d'Alembert (1751)<sup>3</sup> où « quelquefois dans les écrits il signifie simplement le texte des Ecritures, ou d'un auteur, d'un père, etc. Quelquefois il signifie cette partie de l'écriture-sainte, ou de tout autre livre, qui se retrouve avec le texte, soit devant, soit après, soit entremêlé, & alors c'est proprement une glose » qui se rapporte toutefois au domaine textuel, ces définitions dans le cadre du droit et de la linguistique resteront prépondérantes jusqu'au XIXe s. D'après le Robert (éd. 1994), « Depuis 1869, à la suite d'une traduction de l'allemand *Context* au sens qu'il a dans la *Critique de la raison pure* (E. Kant, t2, p101), il se dit aussi d'un ensemble de circonstances dans lesquelles s'insèrent un fait. ». Il prend alors un sens plus général réfutant l'enfermement dans les disciplines du droit ou de la linguistique. Malgré la critique des puristes, il s'est répandu en France vers 1920 après la publication du Livre de Proust *Le Côté de Guermantes* 1, p. 110, où un jeune officier parle

---

1. Le Robert, Dictionnaire Historique de la langue française, Ed. Le Robert, Paris 1994

2. Dictionnaire encyclopédique QUILLET, Ed. Quillet, 1977/1990, Paris

3. Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers (Diderot et d'Alembert). Vol. 16, 1<sup>è</sup> ed. 1751, Ed. F. Frommann, Stuttgart, 1967.

de stratégie militaire « *Tu peux comprendre que si, dans l'analyse des corps engagés, on trouve ainsi des choses importantes, l'étude de la position elle-même, des routes, des voies ferrées qu'elle commande, des ravitaillements qu'elle protège est de plus grande conséquence. Il faut étudier ce que j'appellerai tout le contexte géographique.* ». Le terme arbore cependant des sens légèrement différents aujourd'hui dans d'autres disciplines. Issu traditionnellement de la linguistique, comme nous l'avons souligné, il est aujourd'hui utilisé dans l'art, l'archéologie, l'informatique, etc. et réfère à l'espace, au temps ou à l'information. Le contexte est donc l'ensemble des éléments et/ou des circonstances entourant et donnant sens à un fait temporel, spatial ou informatif. A ce jour néanmoins, aucun dictionnaire ne mentionne le contexte architectural.

Plus anciennement, *contextere* est issu de l'assemblage du préfixe *con* exprimant l'adjonction, la réunion, le parallélisme, la simultanéité, au verbe latin *texere* ou *textere* signifiant « *tisser* ». *Texere* vient lui-même de l'indo-européen commun *teḱ p* « *travailler (le bois, le tissu), assembler* » qui donnera le grec ancien *tékhnê* « *habileté, art, industrie* », puis *téktôn* « *charpentier* ». En parallèle du verbe tisser (et du substantif tissu), la même racine indo-européenne *teḱ p* donnera aussi le verbe *texō*, dont l'infinitif sera *texere*. Son sens est alors « *assembler, composer, tramer, disposer, écrire, raconter, narrer* » ; tout un vocabulaire que l'on retrouve aujourd'hui dans l'architecture, cette dernière étant défini par un mot construit sur les mêmes racines étymologiques. Ainsi, plutôt que par le préfixe *con*, la *tékhnê* de *archi-tecture* est ici déterminée par *l'arkhé* qui ne définit pas simplement un être ensemble, mais une fonction ordonnatrice, en devenir.

**« Archi-tectus » et « Con-texter » sont donc deux noms communs très proches étymologiquement. Ils signifient, du fond de l'histoire, plus ou moins la même chose.**

**Mais l'architecture, comme production d'un ailleurs, n'est-elle pas aussi intrinsèquement une dé-contextualisation ?**

**Il semble qu'elle soit entre les deux, au centre. A la fois dé-contextualisante et contextualisante. Tissant des liens entre l'humain et son milieu tout en les séparant l'un de l'autre.**

Paul-Emmanuel Loiret, Paris, septembre 2015